

DÉPARTEMENT
<b>ORNE</b>
CANTON
<b>LA FERTE-MACE</b>
COMMUNE
<b>LA FERTE-MACE</b>

## **REGLEMENTATION ET OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**

### **LE MAIRE DE LA FERTE-MACE,**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2211 – 1 et suivants,
- Vu le code de la voirie routière,
- Vu l'arrêté préfectoral de création d'une commune nouvelle NOR 1111-16-00002 du 12 janvier 2016,
- Vu la demande présentée par l'entreprise SCOPELEC (Zone Artisanale Route d'Aubusson 61100 SAINT GEORGES DES GROSEILLERS – 02.33.98.11.46), sollicitant l'autorisation d'occuper le domaine public, afin de réaliser des travaux de voirie, 24 place du Général Leclerc, le 9 novembre 2020,
- Considérant la nécessité d'assurer la sécurité des usagers,

- **ARRÊTE** -

**ARTICLE 1** - Afin de réaliser des travaux de voirie, 24 place du Général Leclerc, l'entreprise SCOPELEC est autorisée à occuper le domaine public, le 9 novembre 2020.

**ARTICLE 2** - Pendant la durée des travaux, la circulation et le stationnement seront interdits place du Général Leclerc.

**ARTICLE 3** - L'entreprise SCOPELEC se conformera aux prescriptions des services techniques pour ces travaux.

**ARTICLE 4** - Une déviation sera mise en place par l'entreprise SCOPELEC (plan en annexe).

**ARTICLE 5** - Le demandeur devra prendre toutes précautions utiles afin que le droit des tiers demeure expressément réservé, ces travaux étant placés sous sa seule responsabilité.

**ARTICLE 6** - Les prescriptions des articles précédents seront matérialisées par la pose d'une signalisation conforme à la réglementation en vigueur qui sera mise en place par l'entreprise SCOPELEC.

**ARTICLE 7** - Une ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Madame le Commandant de Gendarmerie
- Monsieur le Major du Centre de Secours de La Ferté-Macé
- Monsieur le directeur du CHIC des Andaines de La Ferté-Macé
- L'entreprise SCOPELEC

Fait à LA FERTE-MACE,  
Le 29/10/2020,  
Le Maire,  
Michel LEROYER

